

Département de
Haute-Savoie

Arrondissement
d'Annecy

Canton
de Faverges

Date de la convocation
16 janvier 2026

Compte-rendu affiché le

Extrait transmis à la Préfecture le

09/03/2026

Récépissé du

09/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU NANT D'ARCIER
MAIRIE 74210 FAVERGES-SEYTHENEX**

Séance du 30 janvier 2026

Etaient présents :

- Monsieur André BRUNET, titulaire, Commune de SAINT-FERREOL
- Monsieur Jean CHMIELINSKI, suppléant, Commune de SAINT-FERREOL
- Monsieur Jean-Pierre PORTIER, titulaire, Commune de FAVERGES-SEYTHENEX
- Monsieur Michel LUCIANI, titulaire, Commune de VAL DE CHAISE

Etaient excusés :

- Monsieur Philippe PRUD'HOMME, titulaire, Commune de SAINT-FERREOL
- Madame Jeannie TREMBLAY-GUETTET, titulaire, Commune de FAVERGES-SEYTHENEX
- Monsieur Jacques DALEX, suppléant, Commune de FAVERGES-SEYTHENEX
- Monsieur Sébastien SCHERMA, titulaire, Commune de VAL DE CHAISE
- Monsieur François MERMIER, suppléant, Commune de VAL DE CHAISE

N° 2026.04

Monsieur Jean-Pierre PORTIER a été désigné en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président donne lecture du budget primitif équilibré en recettes et en dépenses :

Conformément aux articles L.1612-2 et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le budget primitif du Syndicat est proposé par le Président et voté par délibération du conseil syndical, avant de 31 janvier de l'année.

Sont également jointes à la présente délibération, la maquette budgétaire 2026 du budget et la « présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles » (article L.2313-1).

Il est rappelé que ce document budgétaire a été précédé :

- D'un débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires de 2026 lors de la séance du Conseil Syndical du 16 Janvier 2026 conformément à l'article L.2312-1 du C.G.C.T.,
- et prend fin par le vote du Conseil Syndical qui autorisera le Président à engager les dépenses et prescrire les recettes.

Le Budget 2026 présenté comprend l'affectation anticipée des résultats conformément à la délibération 2026.03 du 30 janvier 2026, et s'équilibre en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement à hauteur de : 386 873,43 €, inscrits par chapitres comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				RECETTES			
	Budget 2025 Crédits ouverts	Réalisé 2025 + rattachements	BP 2026		Budget 2025 Crédits ouverts	Réalisé 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	174 820,00 €	128 669,77 €	174 280,00 €	013 - Allègements de charges			
012 - Charges de personnel				70 - Produits des services et du domaine			
014 - Allègements de produits				73 - Impôts et taxes			
65 - Autres charges de gestion courante	10 550,00 €	8 708,04 €	9 500,00 €	731 - Fiscalité locale			
66 - Charges financières	18 800,00 €	18 672,72 €	17 703,34 €	74 - Dotalions et participations	250 000,00 €	249 999,99 €	250 100,00 €
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €		2 500,00 €	75 - Autres produits de gestion courante		3,45 €	100,00 €
68 - Dotalions provisions semi-budgétaires	5 887,88 €		6 000,00 €	76 - Produits financiers			
022 - Dépenses imputées				77 - Produits exceptionnels	367,48 €		0,00 €
				78 - Reprises amortissements, dépréciations, prov			
Total dépenses réelles de fonctionnement	215 057,88 €	156 050,53 €	209 983,34 €	Total recettes réelles de fonctionnement	250 367,48 €	250 003,44 €	250 200,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	96 200,00 €	96 192,03 €	103 400,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 700,00 €	44 645,79 €	44 700,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	54 442,32 €	0,00 €	73 490,09 €			0,00 €	0,00 €
Total dépenses d'ordre	150 642,32 €	96 192,03 €	176 890,09 €	Total recettes d'ordre	44 700,00 €	44 645,79 €	44 700,00 €
002 - Déficit reporté de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	002 - Excédent reporté de fonctionnement	70 632,52 €	70 362,52 €	91 973,43 €
TOTAL	366 700,00 €	252 242,56 €	386 873,43 €	TOTAL	366 700,00 €	365 011,75 €	386 873,43 €

La section d'Investissement s'équilibre en recettes et en dépenses, restes à réaliser reportés au budget 2025 compris, à hauteur de 197 685,85 € inscrits par chapitres comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT				RECETTES			
	BP 2025	Réalisé 2025 + RAR	BP 2026		BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
020 - Dépenses imprévues				13 - Subventions d'investissement			
20 - Immobilisations incorporelles	4 125,00 €	2 125,00 €	20 000,00 €	16 - Emprunts			
21 - Immobilisations corporelles	83 388,16 €	51 787,84 €	58 190,09 €	024 - Produits de cessions			
22 - Immobilisations reçues en affectation				21 - Immobilisations corporelles			
23 - Immobilisations en cours				22 - Immobilisations reçues en affectation			
10 - Dotalions, fonds divers				23 - Immobilisations en cours			
16 - Emprunts et dettes assimilées	54 000,00 €	54 000,00 €	54 000,00 €	10 - Dotalions et fonds			
27 - Autres immobilisations financières				1068 - Excédents de fonc capitalisé	45 357,68 €	45 357,68 €	20 795,76 €
45 - Opérations pour compte de tiers				45 - Opération pour compte de tiers			
Total dépenses réelles d'investissement	141 513,16 €	107 912,84 €	132 190,09 €	Total recettes réelles d'investissement	45 357,68 €	45 357,68 €	20 795,76 €
				021 - Virement de la section de fonctionnement	54 442,32 €		73 490,09 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 700,00 €	44 645,79 €	44 700,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	96 200,00 €	96 192,03 €	103 400,00 €
041 - Opérations patrimoniales				041 - Opérations patrimoniales			
Total dépenses d'ordre	44 700,00 €	44 645,79 €	44 700,00 €	Total recettes d'ordre	150 642,32 €	96 192,03 €	176 890,09 €
001 - Déficit d'investissement	9 786,84 €	9 786,84 €	20 795,76 €	001 - Excédent d'investissement			
TOTAL	196 000,00 €	162 345,47 €	197 685,85 €	TOTAL	196 000,00 €	141 549,71 €	197 685,85 €

Le conseil Syndical à *l'unanimité des membres présents*

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'année 2026 ci-joint en annexe, conformément aux dispositions des articles L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits étant votés par chapitres comme répartis ci-dessus et s'équilibrant à :

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de	386 873,43 €
Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de	197 685,85 €

- **AUTORISE** le Président ou, en cas d'empêchement, le Vice-président, à signer, au nom et pour le compte du Syndicat, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance
Jean-Pierre PORTIER

FAVERGES-SEYTHENEX, le 30 janvier 2026
Le Président du S.N.A.
André BRUNET

Destinataires :

- ⇒ Préfecture de Haute-Savoie ----- 2
- ⇒ Trésorerie de Rumilly ----- 2
- ⇒ Mairies du Val de Chaise – Saint-Ferréol – Faverges-Seythenex --- 3
- ⇒ Affichage ----- 1